

**LISTE DES DELIBERATIONS**

Le conseil a approuvé le compte-rendu du 7 novembre 2022

Reddition réglementaire de comptes - information

**FINANCES****1) Vote d'une décision modificative n°2 au budget général 2022**

Le conseil municipal a approuvé une décision modificative dans l'objectif de prévoir les crédits nécessaires, en section de fonctionnement et d'investissement pour couvrir les différentes dépenses à couvrir jusqu'à la fin de l'année.

**2) Vote des AP/CP – Réalisation et clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiement Locaux Rue Saint Eloi**

Le conseil municipal a fait le choix de dédier des enveloppes budgétaires pluriannuelles à des projets non susceptibles de se réaliser sur un seul exercice budgétaire. Les travaux étant terminés, le conseil municipal a approuvé la clôture de l'AP/CP liée aux travaux de rénovation des services techniques.

**3) Approbation de la reprise des provisions 2022 et constitution de provisions pour 2023 – Budget Principal**

Le conseil municipal a approuvé la reprise des provisions 2022 et sur la constitution de provisions pour 2023.

**4) Créances irrécouvrables – créances admises en non-valeurs**

Le conseil municipal a approuvé l'admission en non-valeur d'une créance liée au restaurant scolaire et à l'accueil de loisirs d'un montant de 25,43 €.

**5) Vote pour la modification des durées d'amortissements des biens (abroge la délibération n°2 du 5 février 2018)**

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> du décret n°96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L 2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont tenus d'amortir leur patrimoine, les communes dont la population est égale ou supérieure à 3.500 habitants et les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil.

Suite à l'adoption du référentiel M57 par délibération n°88 du 12 octobre 2020 et au vote du règlement budgétaire financier par délibération n°112 du 30 novembre 2020, le conseil municipal a approuvé la modification des comptes budgétaires des biens à amortir conformément à cette nomenclature M57 et d'y inclure de nouveaux biens à amortir et d'en définir leur durée. Le conseil municipal a approuvé la durée d'amortissements telle qu'elle a été présentée.

**6) Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement avant le vote du Budget général 2023**

Délibération reportée en janvier

**7) Attribution des offres pour l'accord-cadre d'entretien des espaces verts et des espaces naturels de la commune**

Le service environnement fait régulièrement appel à des entreprises pour intervenir dans l'entretien des espaces verts et des espaces naturels de la commune. La commune a donc lancé un appel d'offres ouvert le 9 septembre 2022. Dans le cadre cette consultation, 6 entreprises ont déposé des offres. Après la présentation du rapport d'analyse des offres, les membres de la commission d'appel d'offres ont choisi l'offre économiquement la plus avantageuse pour chaque lot représentant un marché public. Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les différents marchés publics.

**8) Vote d'une subvention au bénéfice du CCAS de Mouilleron-le-Captif**

Délibération retirée sans objet

**URBANISME**

**9) Vote du lancement de la modification simplifiée n°1-1 du plan local d'urbanisme et définition des modalités de mise à disposition du dossier**

La collectivité engage une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme en vigueur afin d'apporter des adaptations au règlement écrit dans les zones UA, UE, AUe et AUc, et au règlement graphique avec la rectification d'une erreur matérielle sur le secteur de la Mollerie.

Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, les avis éventuellement formulés par les personnes publiques associées, ainsi qu'un registre et une adresse mail permettant au public de formuler ses observations, seront mis à la disposition du public, à la mairie et sur le site internet de la commune pendant un mois. Un avis sera publié dans la presse locale et sur le site Internet de la commune, et affiché en mairie au moins 8 jours avant la mise à disposition du dossier.

**10) Vote de l'actualisation du linéaire de voirie pour la dotation globale de fonctionnement.**

En mai 2022, les espaces communs des tranches 2B1 et 2B2 de la ZAC de la Grimoire ont été intégrés au domaine public de la commune. Ces espaces communs comprennent notamment des voiries. Le conseil municipal a approuvé l'actualisation du linéaire de voirie communale nécessaire au calcul de la dotation globale de fonctionnement.

**11) Vote de la cession d'un terrain communal situé rue du Lorient**

Une parcelle de 648 m<sup>2</sup> située rue du Lorient a fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement par anticipation du domaine public communale. Le conseil municipal a désigné Vendée Habitat aménageur de cette parcelle pour la réalisation d'un programme de 3 logements publics. Le conseil municipal a approuvé la cession de cette parcelle afin que le bailleur puisse réaliser le projet.

**12) Vote de l'acquisition d'un terrain situé rue de la Chauffetière pour la réalisation d'un programme de logements publics.**

La commune présente actuellement un déficit de logements publics par rapport à ses obligations réglementaire et à la demande. Sensible à cette situation un particulier à informer la commune de sa volonté de lui céder une partie de son terrain pour la réalisation de logements publics. Le conseil municipal a approuvé l'acquisition de ce terrain au prix fixé par le service des domaines.

**INTERVENTION DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS**

## **VIE COMMUNALE**

### **13) Avis sur les dérogations au repos dominical des salariés pour les commerces automobiles - les commerces de détail non alimentaires – année 2023**

En lien avec l'article 250 de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, le conseil municipal a émis un avis favorable sur les demandes de dérogations au repos dominical aux salariés des commerces de détail non alimentaires, et aux salariés des commerces automobiles, pour l'année 2023.

### **14) Acquisition à l'euro symbolique d'une partie commune -lot 114- à la copropriété de la Marelle**

En vue de l'agrandissement du local occupé par le bureau de tabac afin de construire une réserve supplémentaire, le conseil municipal a approuvé que la commune, copropriétaire, acquiert à l'euro symbolique une part des parties communes (lot 114).

## **CULTURE, JUMELAGE ET LONGERE**

### **15) Vote d'une convention d'objectifs entre le conseil départemental de Vendée et la commune de Mouilleron-le-Captif concernant la bibliothèque municipale**

La précédente convention d'objectifs arrivant à son terme, le conseil municipal a approuvé le renouvellement du partenariat entre le Département et la commune.

## **PERSONNEL**

### **16) Actualisation du tableau des effectifs**

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Le conseil municipal a approuvé l'actualisation du tableau des effectifs.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **17) Avis sur le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2021-La Roche-sur-Yon Agglomération**

Conformément à la réglementation, il a été porté à la connaissance du conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement au titre de l'année 2021. Ce rapport est tenu à la disposition des conseillers en mairie.

### **18) Avis sur le rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés 2021-La Roche-sur-Yon Agglomération**

Conformément à la réglementation, il a été porté à la connaissance du conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés au titre de l'année 2021 produit par le syndicat départemental de Vendée Eau. Ce rapport est tenu à la disposition des conseillers en mairie.

### **19) Avis sur le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau 2021 – Vendée Eau**

Conformément à la réglementation, il a été porté à la connaissance du conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau au titre de l'année 2021 produit par le syndicat départemental Vendée Eau. Ce rapport est tenu à la disposition des conseillers en mairie.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Information d'une démission